

Feuillet d'informations de Louvigné-de-Bais

Agenda

- ◆ **Vendredi 5 - 19h00**
Vœux de la municipalité
Salle Intermède
- ◆ **Vendredi 5 et samedi 6**
Tournoi jeunes et adultes
Stade Louvignéen Football Club
Salle des sports
- ◆ **Jeudi 11**
Assemblée générale
Club amitiés et loisirs
Salle Intermède
- ◆ **Samedi 13**
Assemblée générale
Les palets
Salle Club
- ◆ **Mardi 16 - 19h00**
Conseil Municipal
Salle Intermède
- ◆ **Dimanche 21 - Après la messe**
Vœux de la paroisse
Salle Beau Soleil
- ◆ **Dimanche 21 - 14h30**
Théâtre les Illuminés "Klaxon,
Trompettes... Et pétarades"
Salle Intermède
- ◆ **Mardi 23 - 19h30**
Réunion publique
Salle Intermède
- ◆ **Samedi 27**
Repas des bénévoles
Stade Louvignéen Football Club
Salle Club
- ◆ **Mercredi 31 - 12h00**
Repas mensuel des séniors
Restaurant scolaire
Date limite de réservation le **22/01**

À venir

- 4 février**
Loto de l'ENVOL
Salle Intermède
- 9, 10 et 11 février**
Comédie musicale **Sister Act**
Salle Intermède
- 18 février**
Loto de MAMOURS
Salle Intermède

Infos municipales & associatives

MEILLEURS VŒUX 2024

◆ Cérémonie des vœux



Thierry PIGEON, Maire de Louvigné-de-Bais, accompagné de l'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux.

◆ Théâtre organisé par l'Atelier d'Arts Plastiques



Réservations sur troupelesilluminés.fr ou au 06.66.87.68.38

◆ Réunion publique



◆ Images du mois dernier



Animations commerciales



Marché de Noël De Com'Êtes



Rénovation de la chapelle Saint-Job

◆ Messes à Louvigné-de-Bais

- Dimanche 7 janvier - 10h30
- Dimanche 21 janvier - 10h30

Infos diverses

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS :

Que va-t-il se passer à partir du 1er janvier 2024 ?

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024. Pour anticiper cette obligation, le SMICTOM a préparé un plan de déploiement du tri des biodéchets pour tout le territoire. L'objectif ? Permettre à chaque foyer de bénéficier d'une solution de tri (composteur ou borne d'apport volontaire) adaptée aux contraintes locales. Ce déploiement se fera donc à partir du 1er janvier 2024, et cela, jusqu'en 2026, en concertation avec chacune des 67 communes. Louvigné-de-Bais sera concerné à partir de janvier 2025. Pour chaque foyer, il existe plusieurs solutions pour trier ses déchets alimentaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.smictom-sudest35.fr/tri-a-la-source-des-biodechets-les-solutions-pour-2024/>

Ou la brochure proposée par le SMICTOM disponible à l'accueil de la mairie.



ARS 35 : Prévention des intoxications par le monoxyde de carbone

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur la page <https://www.bretagne.ars.sante.fr/le-monoxyde-de-carbone-0>

La Louvign'ette

Quelle est la date d'installation du retable situé dans la chapelle Saint Job, également classé monument historique ?



Réponse du mois dernier :

La longueur des guirlandes pour les illuminations de fin d'année sur les bâtiments communaux est de 180m.

Contacts

Mairie : 02 99 49 00 20

6 place de la Mairie

lundi : 8h30-12h00 et 14h30-17h30

du mardi au vendredi : 8h30-12h00

samedi (2^{ème} et 4^{ème} du mois) : 9h00 - 11h00

mairie@louvignedebais.fr



Mairie de Louvigné-de-Bais

Accueil de loisirs : 02 30 05 09 30

16 rue Anne de Bretagne

mercredis et vacances scolaires (7h30-18h30)

enfance-jeunesse@louvignedebais.fr

Agence postale : 02 99 49 00 79

5 place de la Mairie

lundi : 15h15-18h45

du mardi au vendredi : 9h30-13h00

samedi (2^{ème} et 4^{ème} du mois) : 9h30 - 12h00

Vacances scolaire de fin d'année

Du 23 décembre au 7 janvier 2024

Accueil des enfants de 3 à 12 ans

Inscriptions sur le portail « Famille »

du site de la mairie

Renseignements :

enfance-jeunesse@louvignedebais.fr

Nouveau bulletin municipal

La distribution du bulletin n°80 se fera à partir du 8 janvier 2024.



Évènements sportifs

FOOT

Dimanche 14 janvier

SLFC A—Montreuil Landavran

SLFC B—Domagné Saint-Didier

Dates de collectes

Mardi 2 janvier

Lundi 15 janvier

Lundi 29 janvier



Fermeture des déchèteries

Lundi 01 janvier

Bibliothèque : 02 30 09 09 25

18 rue Anne de Bretagne

mercredi : 14h30-17h30

vendredi : 15h30-18h30

samedi : 10h00-13h00

bibliotheque@louvignedebais.fr

Publication-Rédaction :
Commission communication
Maquette et impression :
Mairie de Louvigné-de-Bais
Janvier 2024